

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aucun(e) connu(e).

Nom de la société

Bostik B.V. Denariusstraat 11 4903 RC Oosterhout The Netherlands Tel: + 31 162 491 000

Utilisations déconseillées

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique +32 (9) 255 1717 (9-17h)

Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient 3-Aminopropyltriéthoxysilane & 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

De petites quantités de 2-Pentanone oxime (CAS 623-40-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. De

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
			règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
			nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Silice 5 - <10 %	231-545-4	7631-86-9	[B]	-	-	1	01-2119379499- 16-XXXX
2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime 1- <2.5 %	484-460-1	37859-55-5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	1	01-2120004323- 76-XXXX
3-Aminopropyltriéthoxysil ane 0.1 - <1 %	213-048-4	919-30-2	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-2119480479- 24-XXXX
Titane (dioxyde de) 0.1 - <1 %	236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379- 17-XXXX
Octaméthylcyclotétrasilo xane 0.01 - <0.1 %	209-136-7	556-67-2	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226) [G]	-	-	10	01-2119529238- 36-XXXX
2-Octyl-2H-isothiazole-3- one [OIT] 0.0015 - <0.01 %	247-761-7	26530-20-1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	100	100	-

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

Nom chimique	EC No	% massique	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
			règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
			nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
2-Pentanone oxime	484-470-6	1- <2.5	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-211998007
623-40-5			Eye Irrit. 2 (H319)				9-27-XXXX
			Aquatic Chronic 3				
			· (H412)				
			, ,				
Éthanol	200-578-6	1- <2.5	Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-211945761
64-17-5			Eye Irrit. 2 (H319)				0-43-XXXX
Méthanol	200-659-6	1- <2.5	Acute Tox. 3 (H301)	STOT SE 1 ::	-	-	01-211939240
67-56-1			Acute Tox. 3 (H311)	C>=10%			9-28-XXXX
			Acute Tox. 3 (H331)	STOT SE 2 ::			
			STOT SE 1 (H370)	3%<=C<10%			
			Flam. Liq. 2 (H225)				

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022

Numéro de révision 1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail [C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	EC No	CAS No		DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Silice	231-545-4	7631-86-9	-	-	-	-	-
2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidy ne)trioxime	484-460-1	37859-55-5	1234	-	-	-	
3-Aminopropyltriéthoxy silane	213-048-4	919-30-2	1490	-	-	-	1
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	1
Octaméthylcyclotétrasil oxane	209-136-7	556-67-2	-	-	-	-	-
2-Octyl-2H-isothiazole- 3-one [OIT]	247-761-7	26530-20-1	125+	311+	0.27+	0.27+	0.27+

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la

peau avec de l'eau et du savon.

Ingestion Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer

BCLP; Belgique - FR Page 3 / 16

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

•

abondamment la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir.

Date de révision 01-iuil.-2022

Numéro de révision 1

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLa décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Dioxyde de silicium. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

BCLP; Belgique - FR Page 4/16

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Température de stockage

recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Calcium (carbonate de)	-	TWA: 10 mg/m ³
1317-65-3		
Silice	TWA: 0.1 mg/m ³	-
7631-86-9		
Éthanol	-	TWA: 1000 ppm
64-17-5		TWA: 1907 mg/m ³
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 266 mg/m ³
	*	STEL: 250 ppm
		STEL: 333 mg/m ³
		S*
Titane (dioxyde de)	-	TWA: 10 mg/m ³
13463-67-7		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)						
3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)						
Туре		Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m³				

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

Remplace la version: 01-juil20)22		Numéro de révision
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	59 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
Fitane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
Octaméthylcyclotétrasiloxane (5	56-67-2)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	73 mg/m³	
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 3-Aminopropyltriéthoxysilane (9 Type	19-30-2) Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet	Facteur de sécurité
		(DNEL)	. 40104. 40 0004.110
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.4 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	
Ostomáthylovaletátracilovana (F	F6 67 2\		
Octaméthylcyclotétrasiloxane (5 Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	13 mg/m³	
Consommateurs À long terme	Oral(e)	3.7 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-iuil.-2022

Numéro de révision 1

Predicted No Effect Concentration Aucune information disponible. **(PNEC)**

Concentration prévisible sans effet (PNEC)					
3-Aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.33 mg/l				
Fau de mer	0.033 mg/l				

Fitane (dioxyde de) (13463-67-7)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau de mer	0.0184 mg/l			
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg			
Eau douce	0.184 mg/l			
Sédiments marins	100 mg/kg			
Terrestre	100 mg/kg			
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l			
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l			

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	0.0015 mg/l			
Eau de mer	0.00015 mg/l			
Sédiments d'eau douce	3 mg/kg			
Sédiments marins	0.3 mg/kg			
Terrestre	0.54 mg/kg			
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile.

Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être

conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus

efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

confinées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPâteCouleurFoncé GrisOdeurCaractéristique.

Seuil olfactif Aucune information disponible

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-iuil.-2022

Numéro de révision 1

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun(e) connu(e) Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Sans objet Insoluble dans l'eau

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique $> 21 \text{ mm}^2/\text{s}$

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Le Hydrosolubilité Aucun(e) connu(e) produit durcit avec l'humidité

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Densité apparente Densité de liquide 1.26

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations Teneur en COV (%)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

BCLP; Belgique - FR

Page 8/16

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité

sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des

Date de révision 01-iuil.-2022

Numéro de révision 1

surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont

formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 53,854.30 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 87,327.70 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice	=7900 mg/kg (Rattus)	> 5000 mg/kg (Oryctolagus	>2.2 mg/L (Rattus) 1 h
		cuniculus)	
2-Pentandione,	LD50 =1234 mg/kg bw	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxi	(Rattus)(OECD guideline 425)	EU Method B.3	
me			
3-Aminopropyltriéthoxysilane	LD50 = 1490 mg/kg (Rat,	LD50 = 4076 mg/kg	LC50 >144 mg/L (6h) Rat
	female) EPA OTS 798.1175	(Oryctolagus cuniculus) EPA	(Vapour)
	LD50 = 2690 mg/kg (Rat, male)	OTS 798.1100	
	EPA OTS 798.1175		
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h
			-
Octaméthylcyclotétrasiloxane	LD50 > 4800 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2400 mg/kg (Rattus)	=36 g/m³ (Rattus) 4 h

BCLP; Belgique - FR Page 9 / 16

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

	OECD 401	OECD 402	
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	=125 mg/kg (Rattus)	= 690 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	•

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision 01-juil.-2022

Numéro de révision 1

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet	Lapin	Cutané(e)			Non irritant
irritant/corrosif aigu sur la					
peau					

2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la	Lapin	Cutané(e)		-	Corrosif
peau					

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	- 1	Œil			Non irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de
cutanée			sensibilisation n'a été
			observée

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Than's (diskyds ds) (15165 51 1)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
cutanée			cutané
OECD Test No. 429: Skin	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
Sensitisation: Local Lymph Node			cutané
Assay			

2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OECD Test No. 429: Skin	Souris		sensibilisant
Sensitisation: Local Lymph Node			
Assay			

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Repr. 2	

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es		Facteur M	Facteur M (long terme)
Silice	EC50: =440mg/L	LC50:	-	EC50:		
7631-86-9	,	=5000mg/L (96h,		=7600mg/L (48h,		
	Pseudokirchneri	Brachydanio		Ceriodaphnia		
	ella subcapitata)			dubia)		
	EC50 (72h) = 88	LC50 (96h) >113	-	EC50 (48h) >100		
O,O',O"-(methylsilylidy		mg/L		mg/L (Daphnia		
•	(Pseudokirchner			magna) static		
37859-55-5	iella subcapitata)			(OECD guideline		
	OECD 201	(OECD		202)		
		Guideline 203)				
3-Aminopropyltriéthoxy	, , ,	LC50 (96h) >934	-	EC50 (48h) =331		
silane	>1000 mg/L	mg/L		mg/L Daphnia		
919-30-2	Green algae	(Brachydanio		magna (OECD		
	,	rerio) (OECD TG		TG 202)		
	subspicatus)	203)				
	(OECD TG 201)					
Titane (dioxyde de)	LC50 (96h)	-	-	-		
13463-67-7	>10000 mg/l					
	(Cyprinodon					

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

	variegatus) OECD 203					
Octaméthylcyclotétrasil oxane 556-67-2	-	LC50: >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >500mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =25.2mg/L (24h, Daphnia magna)		10
2-Octyl-2H-isothiazole- 3-one [OIT] 26530-20-1	EC50(72h) = 0.084 mg/L (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)	LC50 (96h) = 0.036 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	-	EC50 (48h) =0.42 mg/L (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Silice (7631-86-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de
			détermination de la
			biodégradabilité ne
			s'appliquent pas aux
			substances inorganiques

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)

2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT] (26530-20-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation		Half-life 0.6-1.4 d	Facilement biodégradable
aérobie dans les eaux superficielles			
 Essai de simulation de la 			
biodégradation			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations car les composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime	1.25
3-Aminopropyltriéthoxysilane	1.7
Octaméthylcyclotétrasiloxane	6.49
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	2.92

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Silice	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
2-Pentandione, O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime	La substance n'est pas PBT/vPvB
3-Aminopropyltriéthoxysilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne

BCLP; Belgique - FR Page 12 / 16

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

	s'applique pas
Octaméthylcyclotétrasiloxane	PBT & vPvB
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

Informations sur les composants		
Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)		
Méthode	Résultats	Espèce
Propriétés de perturbation endocrinienne	Négatif.	
conformément aux critères définis dans le		
Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la		
Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605		
de la Commission (4).		

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

Date de révision 01-juil.-2022

Numéro de révision 1

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Date de révision 01-iuil.-2022

Numéro de révision 1

-

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)14.7 Transport maritime en vrac Sans objet

selon les instruments de l'OMI

Remplace la version: 01-juil.-2022

<u>Transport aérien</u> (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe(s) de danger pour le
Non réglementé
Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour Sans objet
l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Ce produit contient un produit biocide pour la protection du film sec Contient : 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one [OIT]

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-juil.-2022 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes assigned to an entry

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

Notes relating to the classification and labelling of mixtures

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Valeur limite maximale * Valeur limite biologique Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	

BOSTIK S765 SILICONE PREMIUM N ANTHR

Remplace la version: 01-juil.-2022

Date de révision 01-iuil.-2022

Numéro de révision 1

	
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 01-juil.-2022

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité